



PROGRAMME DE FORMATION

ATELIER PIGMENTS / PAILLETTES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable d'appliquer tous les effets de la gamme grâce au protocole appris

PROGRAMME DÉTAILLÉ

JOUR 1

09 H - 10 H

ACCUEIL DES STAGIAIRES - PRESENTATION DE LA FORMATION - PHASE ADMINISTRATIVE

THÉORIE, PROTOCOLE DE LA PRESTATION ET ÉTUDE DES PRODUITS NÉCESSAIRES

10 H - 11 H

DÉMONSTRATION PAR LA FORMATRICE

11 H - 12 H

MISE EN PRATIQUE SUR CAPSULES D'ENTRAÎNEMENT

PRISE DE PHOTOS - EVALUATION PRATIQUE - PHASE ADMINISTRATIVE

REMISE DES ATTESTATIONS DE FORMATION

COÛT PEDAGOGIQUE DE L'ACTION DE FORMATION : 250 € HT

LIEU DE FORMATION: JSO ACADEMIE 1E RUE ERNEST CHAPUT - 21000 DIJON

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS

Être capable d'appliquer tous les effets de la gamme grâce au protocole appris

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES

La formation atelier pigments et paillettes est ouverte à tous publics.

Prérequis: accessible à toute personne sans formation

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

Durée : une demi-journée soit 3 heures de formation

Formation en présentiel

Prochaines dates disponibles par mail contact@jso-studio.fr

Effectif par session : 4 élèves minimum et 8 élèves maximum

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION

Sirvin Julie : Détentrice d'un CAP Esthétique Cosmétique, certifiée technicienne styliste Ongulaire et formatrice indigo Nails France. Formatrice Posh Lashes France rehaussement de cils et extensions de cils.

Malenfer Evelyne : Certifiée technicienne ongles depuis 15 ans et technicienne rehaussement de cils et maquillage permanent depuis plusieurs années

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel uniquement
- Démarche pédagogique:
 - Support écrit remis à chaque stagiaire pour prise de note
 - Animation et démonstrations projetée sur écran LED
 - Démonstrations en direct des techniques enseignées
 - Poste de travail complet avec produits et matériel à disposition (sauf pinceaux)
 - Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique
 - Suivi post formation

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation par le formateur à partir:

- d'un questionnaire de positionnement en début de formation et d'un entretien individualisé (analyse des besoins et attentes),
- d'un entretien permettant l'expression à mi-parcours sur la progression des apprentissages théoriques
- d'un questionnaire en fin de formation ainsi que d'un bilan sur la pratique

Attestation de formation : l'apprenant obtient une attestation de formation.

MOYENS TECHNIQUES – OUTILS PEDAGOGIQUES

Salle de formation avec lits et matériel mis à disposition
Support de formation papier
Animation et diffusion des démonstrations sur écran LED
Pratique sur soi-même

DELAI D'ACCES

L'organisme de formation s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative à la demande du client et se tient à votre disposition les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h15.

Nous nous engageons à vous faire accéder à la formation - au plus tard - un mois après la signature du contrat (sauf période de fermeture de l'organisme de formation et pré inscription)
Les inscriptions aux formations doivent intervenir au plus tard 14 jours avant la date de début de la session.
Les inscriptions peuvent se faire par mail ou sur le site internet onglet formation

CONTACT

Mail contact@jso-studio.fr

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont accessibles à tous.
Cependant en cas de doute, nous vous invitons à prendre contact directement avec nous, en amont de la formation, pour que nous puissions en discuter et au besoin adapter notre pédagogie et nos activités en fonction des situations de handicap qui pourraient se présenter.

SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, un certificat de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remis au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.